

PLUS D'INFO ?

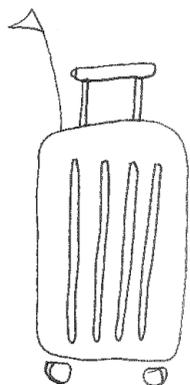
— www.ameli.fr

La carte est valable 2 ans et sa version «digitale» s'affiche directement dans l'application **ameli** pour smartphone et tablette - pratique et sécurisant en cas d'oubli.

— www.belgium.be

— <http://europa.eu/>

Numéro d'urgences européen : 112



Infor Jeunes Tournai ASBL
Rue Saint-Martin, 4-6 – 7500 Tournai
+32 (0)69 22 92 22
tournai@inforjeunestournai.be
www.inforjeunestournai.be



EDITION 2018

#CEAM



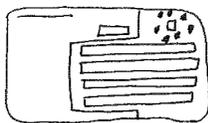
OBTENIR

TA

CEAM



QU'EST-CE QUE LA CEAM ?



La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est une carte gratuite qui te permet de bénéficier des soins de santé lors d'un séjour dans un pays européen, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse, selon les mêmes conditions et tarifs que les personnes assurées dans ce pays.

Cette carte est individuelle, limitée à un séjour temporaire et pour des soins médicaux imprévus.



AVANT TON DÉPART

Contacte ton organisme d'assurance maladie, il te procurera la carte. Attention, il faut t'y prendre au moins 15 jours à l'avance ! Pour l'obtenir tu dois être assuré ou couvert par un système de sécurité sociale dans ton pays.

La validité de la carte dépend d'un pays à l'autre, renseigne-toi auprès de ton organisme au moment de la demande.



PENDANT TON SÉJOUR

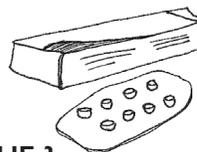
Dès que tu arrives en Belgique, inscris-toi auprès d'une mutuelle. Tu ne devras pas cotiser mais cela te permettra d'être remboursé en cas de soins de santé imprévus.

En Belgique, lorsque tu te rends chez le médecin et/ou que tu achètes des médicaments à la pharmacie sur base d'une ordonnance médicale, tu dois payer la totalité de la somme demandée.

Tu reçois une attestation (reçue automatiquement chez le médecin mais à demander au pharmacien) qui te permet d'être en partie remboursé.

Celle-ci est à transmettre à la mutuelle belge pour bénéficier de ce remboursement.

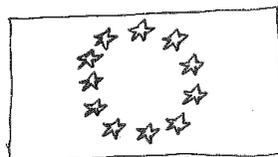
Si tu n'as pas pu utiliser la CEAM durant ton séjour, tu pourras être remboursé à ton retour dans ton pays par ta caisse d'assurance maladie sur base des montants belges. Le taux de remboursement des consultations médicales est fixé en moyenne à 75 % du tarif belge.



TU VIENS D'UN PAYS HORS UE ?

Si aucune convention n'est signée entre la Belgique et ton pays d'origine, inscris-toi dans une mutuelle lors de ton arrivée avec la preuve de ton inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Tu devras payer alors une cotisation qui couvrira tes soins de santé. Tu bénéficieras de l'accès aux soins et des remboursements dans les mêmes conditions que les assurés belges.



CARTE PERDUE OU VOLÉE ?

Ton organisme d'assurance maladie te délivrera un certificat provisoire de remplacement qu'il peut envoyer, en cas d'urgence, par fax ou par courriel dans le pays dans lequel tu séjournes.

Consulte le site de la Commission Européenne pour plus d'infos, selon ton pays d'origine et de destination : <http://europa.eu/>

CONTACTS

Mutualité chrétienne Hainaut-Picardie

www.mc.be

Rue Saint-Brice 44 - 7500 Tournai

069 25 62 11 – haipi@mc.be



Mutualité libérale Hainaut-Ouest

www.ml.be

Rue Childéric 15 - 7500 Tournai

069 34 38 00 – mutlib413@mlho.be



Mutualité libre de wallonie – Omnimut

www.omnimut.be

Quai Andreï Sakharov 2 - 7500 Tournai

04 344 86 11 – agence.tournai@omnimut.be

Mutualité neutre du Hainaut

www.mut216.be

Boulevard des Nerviens 36 - 7500 Tournai

069 22 45 43

Mutualité Solidarité Mons-Wallonie Picarde

www.solidaris.be

Rue Barre Saint-Brice 20 - 7500 Tournai

068 84 89 30 – 315.emut@solidaris.be

Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie – Invalidité

www.caami-hziv.fgov.be

Avenue Leray 2B - 7500 Tournai

069 64 81 83